

# BULLETIN DE DON

Oui, je fais un don pour aider au relevé de L'ORGUE DE L'EGLISE ST NICOLAS D'HAGUENAU par chèque à l'ordre de « Conseil de Fabrique de St Nicolas »

Mon don est de: ..... Euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours au titre :

- de l'Impôt sur le revenu
- **OU** de l'Impôt Sur la Fortune
- **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

**Pour les particuliers, votre don est déductible :**

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.**

- OU de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.

**Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.**

**Pour les entreprises,** réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

**Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Nom **ou** Société : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Mail : .....

**Ce coupon est à adresser à :**  
**Conseil de Fabrique St Nicolas**  
**ACTION RELEVÉ D'ORGUE**  
**206, Grand' Rue**  
**67500 HAGUENAU**

*Travaux d'entretien de L'orgue  
de l'église StNicolas de Haguenau*

Relevage de l'orgue 2017





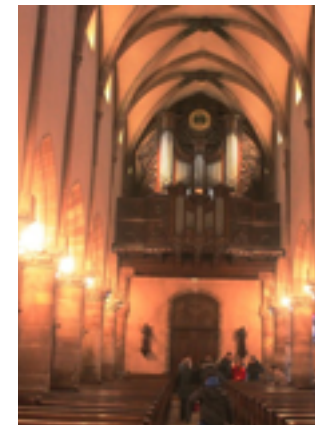
## Une Riche histoire...

L'église Saint-Nicolas et sa paroisse ont bénéficié d'une riche histoire longue de plus de 800 ans. Notre orgue est indissociable de l'histoire de l'église. En effet, ce magnifique instrument a vu le jour en 1747 pour l'abbaye cistercienne de Neubourg, grâce au savoir-faire du facteur d'orgues Johann-Georg Rohrer de Bohême.

L'ébéniste hagenovien Wenceslas Boehm l'a paré de ses ornements. Acheté par la paroisse Saint-Nicolas après la tourmente révolutionnaire de 1789 il a trouvé place à la tribune de notre belle église en 1804. Il a connu au fil des siècles l'empreinte de plusieurs facteurs d'orgue tels que Wegmann, Stiehr, Kriess, Haerpfer-Erman, Alfred Kern



Par ailleurs, un livre remarquable sur l'orgue de Saint-Nicolas, sous la plume de notre organiste Franck Lechêne, a été publié récemment. Il est disponible à la vente au prix de 25 euros pour lequel il suffit de s'adresser au presbytère, Tél. 03 88 73 19 92.



# Une nouvelle aventure... pour 2017

**Merci pour votre soutien !**

**Nigel Davidson, Président du Conseil de Fabrique - François Wernert, Curé de la Paroisse**

A Saint-Nicolas nous avons la chance de pouvoir compter depuis 1990 sur un organiste très compétent et très fidèle, Monsieur Franck Lechêne, soucieux de la bonne marche de l'instrument. Mais un orgue à tuyau nécessite tous les 25 à 30 ans un relevage, sorte d'importante révision générale.

Il sera nécessaire de prévoir un démontage partiel pour revoir l'ensemble des éléments mécaniques. Huit cents heures de travail seront nécessaires. La totalité des travaux se chiffre à environ 40 000 euros.

Plus ce relevage est repoussé, plus chers seront les travaux. Le Conseil de Fabrique de Saint-Nicolas, a décidé de se lancer dans cette nouvelle aventure. Comme le curé François Wernert, le

Conseil de Fabrique pense pouvoir compter une nouvelle fois sur la générosité des paroissiens, des amis de la paroisse, des défenseurs de la culture, de la musique et du patrimoine, d'autant que toute famille, à un moment donné, sera heureuse de pouvoir bénéficier des riches sonorités de notre orgue. Continuer à l'entretenir n'est-ce pas aussi une manière digne d'honorer le travail des aïeux ?

Tout don pour cette action donne droit à un crédit d'impôt.

*Pour les particuliers, votre don est déductible :*

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite du revenu imposable Exemple : un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt

- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros Exemple : un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt

*: Pour les entreprises*

- Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Exemple : un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt

Votre don peut donc être suivi par un reçu fiscal du conseil de Fabrique joignable à votre déclaration de revenus..